



Musée de la Camargue
RD 570 –
Mas du Pont de Rousty
13200 Arles

CAHIER DES CHARGES

Juin 2010

Intitulé de l'action : *Mise à jour de l'étude préalable pour la programmation du nouveau projet scientifique et culturel*

Ref de l'action : 2005-A4-012

Maîtrise d'ouvrage : Parc naturel régional de Camargue

I. TABLE DES MATIERES

I. TABLE DES MATIERES

II. OBJECTIFS

III. LE MAITRE D'OUVRAGE

1. LE PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE
2. MISSIONS DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE
3. RESPONSABLE DU PROJET

IV. LE MUSEE.....

1. CONTEXTE
2. PROBLEMATIQUE
3. LES LIEUX
4. CIRCULATION DU PUBLIC
5. LES COLLECTIONS
6. EXPOSITION PERMANENTE

V. LE NOUVEAU PROJET.....

1. LE NOUVEAU PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL
2. MUSEOGRAPHIE
3. L'ACCUEIL DES PUBLICS

VI. ETUDES DE PROGRAMMATION.....

1. PRESTATIONS DEMANDEES
2. CALENDRIER PREVISIONNEL
3. SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DE LA PRESTATION
4. RESTITUTION DES DOCUMENTS

VII. REMISE DES PROPOSITIONS

II. OBJECTIFS

Le Musée de la Camargue met en place un nouveau projet scientifique et culturel qui a fait l'objet d'études préliminaires réalisées en 2006. Cette étude a fixé le cadre du projet et les coûts de sa mise en œuvre dans les domaines architecturaux et scénographiques.

III. LE MAITRE D'OUVRAGE

1. LE PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE

Fondé en 1970, le Parc naturel régional de Camargue est délimité par le Petit Rhône et le canal de Peccais, à l'ouest, le Grand Rhône à l'est et le littoral méditerranéen au sud. Le territoire du Parc recouvre l'extrémité occidentale du département des Bouches-du-Rhône et de la région Provence, Alpes, Côte d'Azur. D'une superficie de 84 800 hectares sur terre et de 34 300 hectares en mer, il contient deux communes : Arles et les Saintes-Maries-de-la-Mer.

2. LES MISSIONS DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE

Le Parc est un espace ouvert, habité, reconnu pour sa qualité environnementale exceptionnelle, mais dont l'équilibre est fragile mais où les règles relatives à la construction, à la pêche, à la chasse et à l'agriculture sont les mêmes qu'ailleurs. La mission du Parc est donc de gérer un équilibre tout en permettant à chacun de vivre et de travailler dans cet espace sans y porter atteinte.

Pour cela, l'équipe du Parc est composée de 35 personnes chacune attachée à une mission spécifique :

- protéger les espèces animales et végétales emblématiques de la Camargue
- maintenir la biodiversité
- garantir la maîtrise d'une gestion globale et contrôlée de l'eau entre les différents usagers
- concilier agriculture et environnement en favorisant la qualité des produits
- maîtriser et structurer un développement touristique reposant sur la découverte du patrimoine culturel et naturel
- diffuser la connaissance et sensibiliser les publics
- gérer des équipements d'accueil du public (Maison du Parc, Musée de la Camargue)
- participer activement à l'aménagement du territoire

3. RESPONSABLE DU PROJET

Estelle Rouquette

Conservateur du Musée de la Camargue et responsable du pôle Culture et vie locale

Tel : 04 90 97 93 91

Mel : patrimoine@parc-camargue.fr

Internet : www.parc-camargue.fr

IV. LE MUSEE

1. CONTEXTE

Labellisé Musée de France, le Musée de la Camargue est aménagé dans l'ancienne bergerie du Mas du Pont de Rousty, situé sur la commune d'Arles, à 9km au sud de la ville. Le musée est géré par le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue. Le musée présente les activités de l'homme sur le delta depuis le XIX^{ème} siècle à nos jours. La visite peut être complétée par celle du sentier de découverte du mas du Pont de Rousty. Le musée est ouvert toute l'année avec un mois de fermeture en janvier et accueille 25000 visiteurs par an.

2. PROBLEMATIQUE

Le musée créé il y a trente ans a subi d'importants dégâts lors des inondations de 1993 et le bâtiment et les installations ne cessent de se dégrader depuis.

Par ailleurs la muséographie n'a pas évolué depuis la création et les équipements ne sont plus adaptés à l'accueil du public et aux activités qui y sont organisées.

Un nouveau projet scientifique et culturel a été conçu et validé par la Direction des musées de France afin de remédier à ces problèmes. Il s'agit à présent de le mettre en œuvre.

3. LES LIEUX

Le musée est composé de plusieurs espaces :

- la bergerie (660 m²) qui contient l'accueil, les expositions et la librairie
- le bâtiment pédagogique (100 m²) qui accueille les scolaires
- le bloc sanitaire et le bâtiment attenant servant de réserve à la librairie du musée
- des réserves dont un hangar de 100 m² pour le gros matériel et un bâtiment de 80 m² sur deux niveaux
- le bureau du conservateur situé dans les locaux administratif du Parc
- une aire de pique-nique
- un parking
- un sentier d'interprétation à vocation ethnologique qui vient compléter l'exposition permanente et apporte une vision contemporaine des paysages

4. CIRCULATION DU PUBLIC

- l'entrée du musée se trouve à l'opposé du lieu de stationnement du public
- les sanitaires sont à l'extérieur, sur le parking
- malgré la signalétique, la circulation du public est difficile
- le personnel du musée n'a pas de vue sur le lieu de stationnement et l'arrivée des visiteurs, cela pose un problème de surveillance
- l'accessibilité handicapée n'est pas aux normes

5. LES COLLECTIONS

Le musée n'ayant pas de collection propre à sa création, la collection a du être formée par :

- des dons
- des dépôts de musées apparentés (Museon Arlaten, Musée de l'Arles antique, Musée national des ATP)

On y compte environ 10000 pièces dont :

- matériel archéologique
- outillage et matériel agricole
- objets domestiques
- vêtements

- peintures
- photographies (8 300)
- maquettes
- archives, cartes

L'inventaire et le récolement sont à jour (2002), la numérisation et l'informatisation sont en cours.

6. LES EXPOSITIONS DU MUSEE DE LA CAMARGUE

En 2010, le musée présente trois expositions temporaires :

- « Les pieds dans l'eau. La viticulture en Camargue » consacrée à l'essor économique de la Camargue grâce à l'expansion de la viticulture du temps du phylloxéra
- « Gardians de Camargue » consacrée au métier de gardien de troupeau de taureaux emblématique de la Camargue
- « Objectifs Camargue » consacrée aux photographies réalisées par Carle Naudot et Gaston Bouzanquet au cours de la 1^{ère} moitié du XXI^{ème} siècle en Camargue. Ces deux collections qui font partie du fonds du musée ont été numérisées et cataloguées en 2009.

L'exposition permanente :

- Espace introductif au territoire et présentation du projet de rénovation du musée illustré par une collection d'art populaire contemporain mise en dépôt en 2009.
- La Camargue au XIX^{ème} siècle à travers la vie d'un mas et les différentes activités humaines (cueillette, pêche, chasse, agriculture, etc.)
- L'unité écologique reconstitution de la bergerie du Mas du Pont de Rousty en 1957 commentée par le berger Constant Belliardo qui l'occupait alors.
- La Camargue des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles qui séduit et qui produit, retraçant l'évolution du territoire vers une exploitation optimisée de ses ressources (irrigation, saliculture, riziculture, pêche) et la construction identitaire par l'image qui s'opère concomitamment par l'entremise des auteurs littéraires, des artistes et du cinéma.

V. LE NOUVEAU PROJET

1. LE PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

Il définit :

- la thématique du musée, les recherches et l'enrichissement des collections
- le rythme, l'importance et la nature des actions de mise en valeur des fonds (expositions actions culturelles)
- l'évolution des bâtiments et des équipements
- les liens privilégiés avec les institutions culturelles partenaires

Le projet a des incidences sur la vie du musée, au quotidien :

- la gestion des bâtiments
- la gestion du personnel
- les budgets de fonctionnement et d'investissement et leur usage
- les relations avec les tutelles (DMF, DRAC)
- les relations avec les partenaires (associations, commissions culture et animation du territoire)
- les relations avec les bailleurs de fonds

- les relations avec les fournisseurs
- les activités
- les publics

2. LA NOUVELLE MUSEOGRAPHIE

Il a été décidé l'abandon du parcours linéaire et chronologique au profit d'expositions thématiques indépendantes les unes des autres, formant des séquences. Ces séquences forment deux parcours à partir de l'espace central par lequel on entre dans le musée et qui présente une introduction au territoire.

LE MUSÉE EN SÉQUENCES

Introduction (60 m² environ, au centre du bâtiment accès direct par l'entrée principale)
Présentation de la Camargue par une carte en relief précisant les périmètres des différentes zones protégées à l'intérieur du Parc et leurs gestionnaires.

Porte ouverte sur la Camargue (toujours au centre et en introduction, associé à la carte en relief)

Un espace consacré à l'actualité du territoire, à son avenir et aux problématiques en lien avec la gestion des écosystèmes.

La Camargue du XXI^{ème} siècle alliant production et protection, diversité culturelle et forte identité.

Les actions du PNRC et des différents gestionnaires du territoire + réserve de biosphère pour conjuguer les actions pour un développement durable de la Camargue.

PARCOURS 1 (250 m²)

Le partage de l'eau en Camargue.

Dès l'Antiquité, l'homme vit dans le delta dans l'obligation permanente d'aménager un territoire hostile et fertile pour l'exploiter, puis y vivre, car jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, « nul ne naît, ni ne meurt en Camargue ». Au fil du temps et du progrès, l'homme parvient à une relative maîtrise qui l'autorisera tout d'abord à s'installer pour produire en grande quantité : le sel, le blé, le vin et élever les moutons mérinos. Mais on ne compte pas plus de 2000 personnes vivant sur les 80000 hectares du delta au début du XIX^{ème} siècle.

Volet 1

L'eau, don du Rhône et de la mer.

Ressource et handicap, l'eau façonne le territoire en formant le delta. Les dynamiques deltaïques et géomorphologie du delta à travers le temps.

Le fleuve Rhône, source d'eau douce, voie navigable et porte de la Méditerranée, cours d'eau nomade dictant la vie précaire aux habitants du delta.

La mer Méditerranée, une ressource alimentaire et la voie ouverte aux échanges avec les pays du bassin méditerranéen, un littoral spécifique aux zones deltaïques, barrière fragile contre défendant l'intérieur du delta.

Volet 2

Forces et faiblesses des systèmes hydrauliques

Le partage de l'eau pour la conquête des terres et l'exploitation des ressources nécessite la mise en place de systèmes hydrauliques complexes visant à drainer pour assainir et irriguer les terres afin d'en exploiter les ressources. La gestion de ces systèmes et leur réalisation débute dès le Moyen Age.

L'endiguement du fleuve et de la mer pour protéger « l'île de Camargue » au XIX^{ème} siècle, un tournant pour l'équilibre environnemental et sa maintenance.

Volet 3

L'homme et les ressources du delta

Le delta, vaste terrain d'expérimentation agricole a développé des formes d'économie marquées par un sens de l'adaptées aux contextes dans lesquels l'eau a joué un rôle déterminant.

Le sel et l'élevage de mouton, la polyculture dans les mas, la pêche sur le littoral, la récolte de la *sagno*, le schéma archaïque qui prévaut jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle.

L'industrialisation et la culture du blé, du sel et de la vigne du milieu du XIX^{ème} siècle aux années 1940. L'élevage extensif du mouton Mérinos (unité écologique de la bergerie de Rousty).

La riziculture, les hauts et les bas de la saliculture, l'élevage de taureaux et de chevaux de race Camargue et le tourisme, du milieu du XX^{ème} à nos jours.

Les échecs : garance, coton, canne à sucre, fruitiers, etc

PARCOURS 2 (150 m2)

La Camargue, laboratoire d'une société

Volet 1

Habitants de Camargue

Si le delta est habité depuis l'Antiquité, sa population reste faible en raison des difficultés à y vivre jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle.

L'isolement géomorphologique, la distance qui les rattache à la ville d'Arles où siègent les pouvoirs administratifs et religieux, le manque de confort face à la rudesse du climat marque le caractère insulaire d'une population essentiellement ouvrière et en majorité masculine.

L'accroissement de la population qui passe de 2000 habitants sous l'Ancien régime à 7000 au XX^{ème} siècle est du au développement économique consécutif à l'industrialisation des activités salinière, chimique et agricoles, ainsi qu'aux activités touristiques.

Les nouveaux habitants qui fournissent la main-d'œuvre nécessaire à ces activités viennent tout d'abord des régions de France économiquement faibles puis de tous les pays d'Europe qui connaissent des problèmes politiques ou économiques, du Nord de l'Afrique, des anciennes colonies d'Asie créant une grande diversité culturelle au sein de la population.

Volet 2

L'identité, force de la Camargue

Alors que s'installe une nouvelle population en Camargue et qu'une vie devient possible grâce aux grands aménagements du territoire et au confort moderne, le progrès inquiète. Un mouvement nostalgique de la Camargue d'autrefois révèle la valeur de l'environnement et le respect de la nature.

Ce mouvement est animé par une bourgeoisie étrangère à la Camargue qui y voit le dernier refuge de valeurs originelles. Sensible aux arts et à la littérature, ce mouvement médiatise la Camargue « sauvage » qu'elle réhabilite aux yeux de tous. La médiatisation permettra la reconnaissance de ce territoire exceptionnel qui sera suivie de mesures de protection prises dès 1927 avec la création d'une réserve nationale sur le Vaccarès, puis par la création du PNRC en 1970 suivi de réserves privées et, en 1977 avec la création de la Réserve de biosphère par l'UNESCO.

EXPOSITIONS TEMPORAIRES ET SALLE DE PROJECTION (200 m2)

La partie de la bergerie située à droite de l'introduction au delta est réservée aux expositions temporaires. Elle s'ouvre sur la salle de projection et d'animation intitulée « La Camargue en images »

Cet espace d'une capacité d'accueil de 50 spectateurs pourra être utilisé pour des conférences, spectacles et ateliers pédagogique sur la lecture d'images et associé aux expositions temporaires.

La Camargue en images

Vincent Van Gogh, Frédéric Mistral, Joseph d'Arbaud, Folco de Baroncelli, Carle Naudot , Yvan Pranishnikoff, Léo Lelée, Jean Hugo, Paul Hermann, Joe Hamann, Jeanne de Flandresy, Lucien Clergue, etc autant de noms évocateurs d'images de Camargue qui avec le cinéma ont participé à la reconnaissance de la « Camargue sauvage ». Ce concept développé à partir des propositions de Folco de Baroncelli valorisant la culture de la « bouvino », c'est-à-dire le peuple uni par le taureau est à l'origine d'une construction identitaire.

Cette construction s'appuie sur l'image. Images dont le cinéma est le principal artisan. Une mini cinémathèque sera formée afin de donner aux visiteurs un libre accès aux films représentatifs de cette construction.

3. L'ACCUEIL DES PUBLICS

Le musée s'inscrit dans une démarche de service public. Son contenu doit être compris par tous et dans ses aménagements, il tiendra compte des spécificités de chaque type de public (local, touristique, visiteurs étrangers, scolaire, handicapé).

Amélioration des conditions d'accueil du public :

- construction d'un local d'accueil/librairie et sanitaires situé à l'est et directement accessible par l'aire de stationnement
- réaménagement et amélioration des espaces extérieurs (détente, pique-nique et toilettes sèches)
- amélioration du bâtiment pédagogique (extérieur et intérieur)
- amélioration de la signalétique

VI. ETUDES DE PROGRAMMATION

4. PRESTATIONS ATTENDUES

Programmation architecturale

Révision de l'étude préalable et établissement du cahier des charges précis et descriptif des travaux de construction et réhabilitation pour l'architecte qui sera retenu. Le projet architectural traduira les besoins exprimés par le projet scientifique et culturel. L'étude doit fournir à l'architecte les données HQE exigée pour le traitement climatique du musée et de son accueil favorisant la conservation des collections et les économies d'énergie.

Programmation muséographique

Révision de l'étude préalable et établissement du cahier des charges précis à destination du scénographe choisi. Le programme muséographique traduira en termes de collections et de présentation de ces collections, les objectifs définis dans le projet culturel.

Etude de faisabilité

Révision et mise à jour des coûts estimés par l'étude préalable. La nouvelle estimation des coûts du projet architectural et muséographique servira de base à l'appel à candidature. Un calendrier prévisionnel des travaux devra être proposé.

Frais annexes

Le devis comprendra les déplacements et tous les frais inhérents aux études.

5. CALENDRIER PREVISIONNEL

Juin : consultation

Juillet : choix du prestataire

Octobre : remise de l'avant-projet sommaire (APS)

Décembre : remise de l'avant-projet définitif (APD)

6. SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DE LA PRESTATION

Sur la durée de la prestation, le prestataire sera suivi et accompagné par le conservateur du musée qui lui remettra dès le début de la mission tous les documents relatifs à l'étude préalable réalisée par « Les clefs du patrimoine » en 2006 ainsi que ceux relatifs au projet scientifique et culturel.

Le rendu de la mise à jour sera validé par le Comité scientifique et technique pour le pilotage de la mise en œuvre du projet, par la Commission culture et animation du territoire et par le Comité syndical du Parc.

7. RESTITUTION DE DOCUMENTS

Les documents seront rendus en 5 exemplaires papier, plus un exemplaire sur format numérique reproductible.

Propriétés et droits

Le titulaire de la consultation s'engage à céder au Parc naturel régional de Camargue, et à ses partenaires associés, tous les droits liés aux productions de ses prestations y compris les sources des programmes informatiques (développement, données, design...). Le prestataire s'engage à ce que ses sous-traitants éventuels fassent de même.

Le titulaire concède au Parc naturel régional de Camargue, et à ses partenaires associés, le droit de reproduction et de représentation, par voie directe ou indirecte, à titre exclusif, pour toute la durée des droits de propriétés littéraires ou artistiques y compris les prorogatives à venir, pour tous les pays et le monde entier, pour toutes les langues, par voie de prêt, de vente, de publicité ou de promotion, et notamment pour les supports suivants : tous supports écrits, publicité, édition de livres, par voie de presse, par Internet, intranet et extranet (sur tout support numérique CD – Rom, CDI, CD photo, DVD, e- book, téléphonie mobile, édition vidéo), par reprographie, par copie privée numérique et sur tous supports de production audiovisuelle.

8. VERIFICATION DE LA QUALITE – RESILIATION DU MARCHE

Le Parc naturel régional de Camargue se réserve le droit de résilier le marché dans le cas où :

- la qualité de la prestation ne serait pas satisfaisante
- le titulaire ne respecterait pas les critères d'intervention définis à l'intérieur du présent cahier des charges.

En cas de violation des obligations du prestataire et indépendamment des sanctions pénales éventuellement encourues, le marché peut être résilié aux torts du titulaire sans indemnité.

La consultation peut être résiliée par le Parc naturel régional de Camargue suivant les dispositions du chapitre VI du CCAG/PI et en cas de violation des obligations incombant au titulaire mentionnées dans le cadre de la présente consultation. Dans ce cas aucune indemnité n'est due au titulaire. Le processus de réversibilité s'applique alors au titulaire, sans frais supplémentaires pour la personne publique. La décision de résiliation du fait de la personne publique sans faute du titulaire peut entraîner le versement d'une indemnité égale à 2 % des prestations non réceptionnées du marché.

La présente consultation est régie par le droit français. Tout litige éventuel issu de l'application de la présente consultation est soumis, à défaut d'accord amiable, à l'appréciation du tribunal administratif de Marseille. Tout différend pourra être porté devant le comité consultatif de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics conformément aux dispositions de l'article 127 du code des marchés publics.

VII. REMISE DES PROPOSITIONS

1. LES CANDIDATURES DEVRONT COMPRENDRE

- le nom du chef de projet
- une note de présentation de l'organisme, de ses moyens techniques et humains
- une note présentant les références sur des prestations comparables à celles de l'objet du marché : les candidats donneront au moins 3 exemples d'études de faisabilité comparables à l'objet du présent cahier des charges
- le montant de la prestation détaillé par phase et les conditions de paiement
- une note sur le déroulement de la prestation
- le planning prévisionnel des différentes phases avec engagement sur les dates de remise des APS et APD
- une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales. Le candidat retenu devra fournir dans un délai de 10 jours les attestations sociales et fiscales (article L324-14 du code du travail)
- un rib

2. CONTENU DE L'OFFRE FINANCIERE

Les prix sont réputés comprendre toutes les sujétions et prestations décrites dans le présent cahier des charges, les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation.

Le titulaire certifie que les prix stipulés au présent marché n'excèdent pas ceux de son barème pratiqué à l'égard de l'ensemble de sa clientèle à la date de la signature par lui-même du marché et que ce barème a été établi conformément aux textes légaux et réglementaires concernant ses prestations, ainsi qu'aux accords qu'il a pu passer avec

l'autorité compétente. Il s'engage à fournir au pouvoir adjudicateur (l'acheteur public), à sa demande, toutes justifications permettant de vérifier cette conformité.

Le titulaire devra établir un devis comprenant :

- un budget chiffré et détaillé pour la révision de l'étude de programmation architecturale
- un budget chiffré et détaillé pour la révision de l'étude de programmation muséographique
- un budget chiffré et détaillé pour la révision de l'étude économique.

Mode de détermination des prix

Les prix sont fermes et définitifs. Ils sont établis aux conditions économiques en vigueur à la date de remise des offres.

Le taux réel de TVA sera celui en vigueur à la date limite de réception des offres et sera précisé sur l'acte d'engagement, ainsi que le taux des taxes parafiscales s'il y a lieu.

Acomptes

Cinquante pourcent du montant total de l'étude seront versés à la signature du marché, le solde à la remise de l'avant projet définitif.

Les propositions sont à faire parvenir par voie postale avant le 15 juillet 2010 à 18h à :

Monsieur le Président
du Syndicat mixte pour le Parc naturel régional de Camargue
RD 570 Mas du Pont de Rousty
13200 Arles

Ou par voie électronique à : patrimoine@parc-camargue.fr

Critères de sélection des propositions :

Les offres seront jugées sur les capacités du prestataire à traiter les différents aspects de la mission : analyse de la demande, créativité, pertinence technique, fonctionnalité, souci de maintenance et d'économie, prise en compte de l'environnement, délais d'intervention, disponibilité. Les aspects techniques, les coûts d'intervention, les références du prestataire et la composition de l'équipe mobilisée ou des sous-traitances envisagées seront examinés avec intérêt.